



taxe sur la plus-value

Par Tony_37

Bonjour,

J'ai été muté début juin en Nouvelle-Calédonie.

Je souhaite vendre mon appartement pour 95000 €, acheté il y a 10 ans pour 71000 €.

La vente de mon logement étant liée à ma mutation, suis-je assujéti à la taxe sur la plus-value ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est plus votre résidence principale depuis juin, mais il peut y avoir une tolérance de quelques mois. Ne tardez pas à le mettre en vente.

Par Tony_37

Merci